

BUREAUX: RUE NAIN, 1

ABONNEMENTS: ROUBAIX-TOURCOING: Trois mois, 12 fr.; Six mois, 23 fr.; Un an, 44 fr. LE NORD DE LA FRANCE: Trois mois, 14 fr.; Six mois, 27 fr.; Un an, 51 fr. — L'abonnement continue, sauf avis contraire.

ANNONCES: 20 centimes la ligne. RÉCLAMES: 25 centimes. — On traite à forfait.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

Heures de départ des trains: Roubaix à Lille, 5 15, 7 02, 8 47, 9 47, 11 37, m., 12 24, 1 56, 3 39, 5 11, 6 45, 7 33, 8 32, 9 33, 11 11, s. Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 41, 7 15, 8 43, 10 17, 11 23, m., 1 19, 2 49, 4 58, 5 38, 8 13, 10 22, 11 35, s. Lille à Roubaix, 5 20, 6 55, 8 25, 9 55, 11 05, 12 57, 2 28, 4 40, 5 20, 6 55, 7 55, 10 05, 11 15. Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 08, 6 53, 8 08, 9 41, 11 28, 12 15, 1 47, 3 37, 5 02, 6 06, 7 24, 8 23, 9 24, 11 02. Mouscron à Lille, 6 35, 7 50, 9 22, 11 10, 11 57, 3 13, 4 42, 5 49, 7 02, 9 07

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES: A ROUBAIX, chez le bureau du journal, rue Nain, 1; A Lille, chez M. Bèghin, libraire rue Grande-Chaussée; A Paris, chez M.M. Hayes, Lafitte-Bullier, 4, Cio place de la Bourse, 8; A Bruxelles, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

BOURSE DE PARIS	
DU 27 DÉCEMBRE	
3 0/0	58 25
4 1/2	83 75
Emprunt 1872 (5 0/0)	93 30
Emprunt 1871	93 25
DU 29 DÉCEMBRE	
3 0/0	58 30
4 1/2	84 00
Emprunt 1872 (5 0/0)	93 45
Emprunt 1871	93 40

AVIS

Le Percepteur de Roubaix prie les contribuables en retard de solder leurs contributions avant le 31 décembre, s'ils veulent éviter des poursuites.

ROUBAIX, 29 DÉCEMBRE 1873

BULLETIN DU JOUR

Il avait d'abord été décidé que la discussion de la loi des maires aurait lieu après le vote du budget ordinaire des recettes et avant le vote des impôts nouveaux. Quand l'Assemblée avait pris cette décision, elle pensait probablement que le budget irait plus rapidement et que l'on pourrait quand même aborder avant la fin de l'année les nouveaux impôts.

Mais, samedi, le ministre des finances a demandé que le vote de tous les impôts eût lieu sans désemparer. L'Assemblée n'a pas fait d'objection. Il s'agit, en effet, de voter ces impôts le plus vite possible afin que le trésor public ne subisse pas les pertes qui résulteraient d'un retard dans la promulgation et par conséquent dans la perception.

Il est aujourd'hui certain que, quelque diligence que l'on fasse, ces nouveaux impôts ne pourront tous être votés avant la fin de l'année. Mais, du moins, la plupart le seront. Le ministre des finances en propose pour 147 millions.

La Commission du budget est d'accord avec le gouvernement sur 126 millions. Sur le reste, il n'y a pas de décision prise.

D'autre part, sur ces 126 millions, 90 millions sont acceptés par tout le monde sans le moindre amendement; c'est par ceux-là que commencera la discussion. Sur les 36 autres millions, il y a un assez grand nombre d'amendements. Ceux-là ne pourront venir en séance publique avant le premier janvier. D'un commun accord on est convenu de les écarter jusque-là. Pendant cette discussion, qui sera longue évidemment, le gouvernement et la commission auront peut-être fini de se mettre d'accord sur le reste.

Quoiqu'il en soit, les impôts vont très-probablement dévorer les quelques jours de vacances que l'Assemblée, à ce qu'on assurait, devait prendre pendant les premiers jours de janvier.

On a distribué samedi le rapport de M. de la Borderie, sur l'organisation du fameux camp de Conlie, pendant la guerre contre l'Allemagne.

Ce volumineux dossier contient les dépositions de M. le général de Kératry, organisateur du camp de Conlie, de M. Carré Kérisouët et de plusieurs gé-

néraux, et les correspondances échangées entre M. de Kératry et les membres du gouvernement de la défense nationale.

Rien de plus triste que cette évocation douloureuse des désastres, auxquels présidaient les fous furieux du 4 septembre. M. de Kératry accusé de haute trahison M. Gambetta, qui a refusé jusqu'au dernier moment d'armer 50,000 braves mobiles bretons, parce qu'on les soupçonnait, dans les conciliabules de Tours et de Bordeaux, d'être hostiles à la république.

Tout ce rapport est des plus intéressants. Il abonde en documents très curieux et de la plus haute importance. Nous ne faisons que les signaler aujourd'hui, nous proposant d'y revenir plus à loisir.

La Fédération des patrons en Angleterre.

On écrit de Londres, le 26 décembre 1873 :

Un événement de haute gravité et dont il est impossible de calculer les résultats probables vient de s'accomplir en Angleterre. Un grand nombre de capitalistes, appartenant à toutes branches de l'industrie, se sont ligüés entre eux et ont formé « la Fédération nationale des patrons associés. » Voilà la première fois que les patrons ont recouru à l'armement auquel les ouvriers ont dû jusqu'ici leurs victoires, tout en conservant l'arme spéciale qui était naguère exclusivement à leur usage. Dans toutes les luttes précédentes, la situation était celle-ci : la coalition du côté des ouvriers entraînait en lice contre le capital qui se trouvait du côté des patrons isolés; de cette manière l'égalité se trouvait rétablie jusqu'à un certain point entre les combattants. Il y a quelques années les coalitions essayèrent de terribles défaites; plus dernièrement, elles ont remporté des succès éclatants; à chaque nouvelle lutte, les chances paraissent tellement égales, qu'il était à peu près impossible de prédire l'issue du combat.

Aujourd'hui les patrons ont recouru à leur tour à la coalition, de sorte que le capital, au lieu de servir à rétablir l'équilibre entre les combattants, sera une force de plus mise à la disposition de l'un d'eux. Reste à savoir ce que les ouvriers feront pour remédier à leur infériorité. L'avenir nous l'apprendra; pour le moment, bornons-nous à exposer les faits qui ont amené la « fédération » des patrons, le programme qu'elle a adopté, et puis, s'il nous reste quelques instants, nous apprécierons brièvement la nouvelle association.

L'exposé que les patrons associés viennent de publier commence par décrire, en se plaçant bien entendu au point de vue des patrons, les développements récents qu'ont pris les associations ouvrières et la position qu'elles occupent actuellement. Ces sociétés renfermaient l'année dernière 700,000 ouvriers, et le nombre en a considérablement augmenté depuis ce temps. Elles ont à leur disposition des fonds énormes; un fait suffira pour le démontrer : les dépenses d'une seule association se sont élevées à plus de 100,000 livres sterling (2,500,000 fr.) dans le cours d'une année.

Leurs chefs constituent une profession à part, forcés par leur position même d'entretenir le monde industriel dans un état de

bouleversement chronique, et de fomenter le mécontentement contre ces lois tutélaires qui protègent contre leur ingérence les patrons, les employés et surtout les travailleurs qui n'appartiennent pas aux associations.

Les sociétés ouvrières possèdent une grande puissance littéraire; elles exercent sur les membres du Parlement une influence extraordinaire; exorbitante et presque incroquable; elles sont en haute faveur auprès du ministère du jour. Les patrons, de leur côté, ne possèdent point une organisation capable de lutter contre celle des ouvriers et chargée de la mission spéciale de défendre leurs intérêts. Jusqu'ici toutes les associations de cette nature qui ont été formées parmi eux ont été restreintes à des villes particulières ou à des industries spéciales; elles ont rarement étendu leur sphère d'action en dehors des nécessités locales, et ont toujours fait dépendre leur succès des efforts volontaires et intermittents de quelques patrons individuels.

Les associations ouvrières ont à leur disposition tout un personnel dans la presse et dans le Parlement; s'agit-il de modifier une loi par l'intermédiaire de la puissance législative? aussitôt brochures, rapports, discours, articles de journaux pleuvent de tous les côtés. Les patrons, en pareille circonstance, ont d'abord à créer de toutes pièces une association pour défendre les intérêts ainsi atteints; après quoi il leur faut rédiger du mieux qu'ils peuvent leurs réponses d'amateurs aux publications que des écrivains de profession lancent en faveur de leurs adversaires. Cette action toute volontaire et intermittente est totalement insuffisante pour arracher aux patrons et au public l'attention nécessaire qu'exigent les propositions multiples que les associations ouvrières ont déjà soumises ou sont sur le point de soumettre au Parlement. L'exposé énumère six objets principaux que les ouvriers ont ce moment en vue: le rappel de l'acte d'amendement de la loi criminelle, la révision de l'acte sur les rapports des maîtres et des serviteurs, l'amendement de la loi sur les complots, l'abolition des paiements en nature (truck), l'adoption du bill de compensation aux ouvriers et une nouvelle réduction des heures de travail pour les femmes et pour les enfants dans les manufactures.

Après avoir constaté le mal, l'exposé de la « fédération » des patrons indique ce qu'il considère comme le remède. Si, dit-il, les tentatives que nous venons d'énumérer ne rencontrent pas de résistance, une série de changements législatifs également funestes aux patrons, à la liberté des travailleurs indépendants et aux intérêts du public sera opérée par le nouveau Parlement.

Les succès que les associations ouvrières ont remportés jusqu'ici sont la récompense méritée de la supériorité que celles-ci ont déployée sur leurs patrons, sous le triple rapport de la prévoyance, de la stratégie et de l'abnégation du moment; si les patrons veulent combattre les associations, il leur faut imiter les exemples d'énergie et de dévouement que leur donnent leurs adversaires, mais en se proposant un but plus légitime et moins égoïste à atteindre. « La fédération nationale des patrons associés » se propose de combler la lacune qu'elle a signalée. Elle offrira un centre d'action aux classes dont la prospérité est menacée; elle

éclairera l'opinion publique, elle cherchera à se concilier l'appui des électeurs ainsi qu'à acquérir une influence parlementaire; elle s'assurera le concours d'écrivains distingués et nombreux, elle entretiendra des communications très-étendues avec la presse.

En particulier, elle étudiera toutes les mesures proposées au Parlement dans le but de régir contre toute législation qui menacerait de troubler les rapports existants entre les patrons et les ouvriers. Toutefois, elle s'efforcera d'atteindre ce but en s'inspirant d'un esprit large et des grands intérêts publics; elle pesera même les avantages et les désavantages des changements proposés, sans se préoccuper de quel côté l'idée sera venue. Elle se procurera des renseignements sur les questions industrielles et les propagera dans le pays. Par ce moyen, on espère neutraliser les déclamations pleines de partialité des chefs des associations ouvrières, car, comme dit un proverbe populaire, qui n'entend qu'une cloche n'entend qu'un son; et l'on arrivera à procurer à l'éducation, à l'intelligence et aux capitaux la part d'influence à laquelle ils ont droit dans les élections.

Si ces mesures ne suffisent pas pour triompher du système d'agression organisé par les associations ouvrières, le conseil de la Fédération sera prêt à diriger et à guider, les patrons dans l'exercice de leur puissance défensive et à déployer dans ces fonctions la patience, la prudence et la modération unies à une décision et à une fermeté inflexibles. Quant à la caisse de la Fédération, elle sera alimentée à l'aide de droits d'entrée et de souscriptions annuelles; droits et souscriptions seront calculés au taux de 5 shillings (6 fr.) pour chaque centaine de livres sterling (2,500 fr.), payées en salaires hebdomadaires (chiffre moyen) par les associations admises au rang de membre; et chaque association enverra à la Fédération autant de représentants qu'elle paye de fois 3,000 l. (75,000 fr.) en gages hebdomadaires.

Voilà en quelques mots le manifeste et le programme de la « Fédération des patrons. » Jusqu'à présent cet acte a été diversement apprécié. Comptant parmi ses adhérents quelques chefs des plus importantes maisons de l'Angleterre, il a commandé à tous le respect. D'un autre côté, de même qu'on avait universellement reconnu aux ouvriers le droit de s'associer pour défendre leurs intérêts, on ne pouvait pas en bonne conscience refuser aux patrons la permission de sauvegarder les leurs. Toutefois il y a une considération qu'il est bon de ne pas passer sous silence. Jusqu'à présent les ouvriers avaient considéré le capital comme un adversaire auquel ils opposaient la coalition. Mais si les patrons s'organisent comme les ouvriers, le capital ne sera plus aux yeux de ces derniers un agent qui égalise la lutte entre le patron isolé et les travailleurs coalisés, mais comme une arme terrible entre les mains d'un des adversaires, tandis que l'autre est désarmé. C'est précisément la présence ou l'absence de ce sentiment qui a fait la différence entre l'ouvrier du continent et l'ouvrier anglais. Le premier regarde le capital comme une puissance qui le détruira s'il ne parvient lui-même à la détruire. Le second considérera jusqu'ici le capital comme une force qu'il était parfois obligé de combattre, mais avec laquelle il parvenait toujours finalement à s'arranger. Si l'ouvrier anglais commence

considérer le capital comme son ennemi, l'Angleterre pourrait bien ne plus être aussi étrangère aux perturbations sociales qu'elle l'a été jusqu'ici.

Nous empruntons à l'Emancipateur, de Cambrai, la description des cérémonies qui ont accompagné la remise de la calotte cardinale à Son Eminence Mgr le cardinal Régnier :

LE 25 DÉCEMBRE 1873 1

Nous voulons inscrire cette date en tête de ces lignes pour qu'elle reste fixée dans notre mémoire comme elle est gravée dans nos cœurs.

La fête de Noël de l'année du Salut mil huit cent soixante-treize sera l'un des beaux jours de notre histoire cambrésienne. L'on en parlera comme l'on parle des événements heureux, comme l'on rappelle ces joies intimes au milieu desquelles aucun nuage n'est venu jeter son ombre. Joie de famille, joie chrétienne, joie sans amertume; joie du catholique fier et heureux de son père et de son chef, joie des enfants de cet antique cité si longtemps gouvernée et défendue par ses évêques, et dont le nom aujourd'hui est dans toute la terre le synonyme de charité et de vertus sacerdotales.

Pour la seconde fois en ce siècle Rome a voulu d'une façon éclatante récompenser ces dévouements et ces exemples. Les insignes du cardinal Giraud vivent encore dans l'Église métropolitaine, et déjà le Pontife suprême a choisi du milieu de nous un nouvel élu pour le Sacré-Collège. Il semble que la pourpre romaine recouvre pour toujours ce siège de Cambrai comme elle recouvre ces sièges suburbicaires, rayons de la couronne de Pierre.

Parti de Rome le lundi 22 décembre à neuf heures et demie du soir, le Garde-noble chargé par Sa Sainteté d'apporter à Son Eminence la calotte rouge, arrivait à Cambrai dans la nuit du 24 au 25 par le train de 1 heure du matin. M. le marquis de Cinque était venu ainsi parcourant les quinze cents kilomètres qui nous séparent de Rome sans prendre aucun repos.

D'après quelques dires officieux l'on pensait que l'envoyé pontifical s'arrêterait à Paris et y passerait les fêtes de Noël. Il n'était donc attendu ici que vingt-quatre ou quarante-huit heures plus tard. Mais les instructions étaient formelles. M. le marquis de Cinque traversa la capitale uniquement pour aller de la gare de Lyon-Marseille à la gare du Nord.

Arrivé ici, comme nous l'avons dit, au milieu de la nuit, il s'efforça de trouver dans quelques détails de toilette une raison suffisante pour ne point déranger Son Eminence à cette heure, et ce ne fut que vers la pointe du jour qu'il se présenta au palais épiscopal. Strict observateur de la règle, il eut désiré que la cérémonie se fit immédiatement. Mais les offices et les messes retenaient messieurs les chanoines au chœur; d'un autre côté Son Eminence devait officier pontificalement à la grand-messe. Par suite de ces difficultés, il fut convenu que la remise de la calotte n'aurait lieu qu'à deux heures.

A une heure trois quarts les cloches de la Métropole se mirent en branle. Dans les salons de l'Archevêché les invités se pressaient. Nous avons remarqué monseigneur l'évêque de Lydda, M. le baron de Nervo, sous-préfet de l'arrondissement, messieurs les vicaires-généraux, messieurs les membres du chapitre revêtus du petit manteau, le R. P. Boulanger, prieur de la maison des Dominicains de Lille, messieurs les supérieurs des grand et petit séminaires. M. le doyen de Saint-Géry et le clergé des deux paroisses de

Feuilleton du Journal de Roubaix

DU 30 DÉCEMBRE 1873

— 3 —

LA FIANCÉE

DU

MAÎTRE D'ÉCOLE

PAR HENRI CONSCIENCE

I

Enfin, fatigué d'arpenter sa petite chambre à grands pas, il se laissa tomber sur une chaise, ouvrit le tiroir de sa table et en tira une feuille de papier sur laquelle il se mit à écrire avec une rapidité fiévreuse.

Après avoir écrit deux pages, il s'arrêta et relut :

« Qui, mon ami, la fortune rend l'homme égoïste; voilà les rêves coupables qui m'entraînent. Hélène aime Casimir, on ne peut pas aimer deux hommes à la fois. Ce qui m'agite est une démente. L'argent m'ôterait-il le masque que la petite vérole a mis sur mon visage? Je ne serai plus pauvre, mais je conserverai ma laideur. Dieu merci, ma conscience triomphe. Elle épousera ce Casimir; soit! J'accepte la sainte mission qui m'est dévolue. Je suis riche, je veillerai sur elle. Ces cent mille francs me donnent le moyen d'être son ange gardien. C'est là désormais le but de ma vie. Si Casimir dissipe sa dot et la fortune de

ses parents, je serai là pour l'aider à son insu et la préserver du besoin. Ah! cette mission est assez belle pour mon cœur. J'aurai donc le droit de l'aimer en secret, lorsque je ne vivrai plus que pour son bonheur, sans que personne le sache que toi, mon ami! Dieu merci j'ai trouvé le moyen d'être heureux! Béni soit le ciel, qui me permet de consacrer toute ma vie, toutes mes actions, toutes mes pensées à celle que j'aimerai jusqu'au tombeau! »

Il entendit du bruit dans le vestibule, cacha sa lettre dans le tiroir de sa table et se leva.

Le fabricant d'huile rouvrit la porte, posa son chapeau sur une chaise, prit la main de l'instituteur, et, le regardant bien en face :

— Monsieur Stoop, dit-il, vous aimez notre Hélène, n'est-ce pas? Parlez, je vous en prie. Pour quoi le cacher? Vous n'êtes plus un enfant et vous ne devez pas rougir pour cela. Dites franchement que vous l'aimez avec ardeur?

Valentin, ainsi subitement interrogé, paraissait disposé à trahir le secret de son cœur; mais l'aveu expira sur ses lèvres, il ne balbutia que des mots inintelligibles.

— C'est ainsi; j'en sais assez, mon bon monsieur Valentin, reprit le fabricant. Je vous faciliterai la voie... Voulez-vous être l'époux d'Hélène?

— Moi! le mari de... de votre fille? murmura l'instituteur, tremblant sur ses jambes. La douce Hélène, ma

fiancée? Impossible, impossible!

— Cela ne dépend que de vous, monsieur; j'en ai causé avec ma femme et avec Hélène; dites oui, et c'est affaire conclue.

— Conclue! conclue! s'écria Valentin hors de lui, à force de surprise. Hélène consent-elle à ce mariage?... O Dieu, ne me laissez pas mourir en ce moment!

— Oui, elle donnera son consentement, monsieur.

L'instituteur faillit se trouver mal, il s'affaissa sur une chaise et regarda le fabricant avec de grands yeux et la poitrine haletante, comme s'il allait tomber en syncope.

Le père d'Hélène paraissait ravi de l'effet que ses paroles avaient produit sur Valentin. Lorsqu'il vit que le jeune homme se remettait un peu de son émotion, il reprit :

— Que n'avez-vous vu, cher monsieur, la joie de notre Hélène à la nouvelle de votre héritage! Elle paraissait presque aussi heureuse que vous, et elle remerciait Dieu de sa bonté...

— Oh! assez, monsieur, laissez-moi respirer! soupira le maître d'école. Ne me faites pas perdre l'esprit.

— Sans doute, sans doute, mon bon monsieur Stoop, Hélène vous a toujours aimé, et, si ce damné Casimir n'était pas survenu... mais maintenant, voyez-vous, cent mille francs aplanissent bien des difficultés. Les choses sont changées, et, avec un peu de persévérance, nous convertirons bien Hélène. Si elle

résiste à toutes nos prières, eh bien, je suis là pour la contraindre.

— La contraindre! Vous voulez la contraindre? exclama Valentin, subitement désillusionné, avec un ricanement de désespoir. Ah! vous me trompez! Vous venez me remplir le cœur de votre ironie. Barbare! le ciel vous pardonne le mal que vous me faites!

— Eh bien, sur quel épine avez-vous donc marché? Vous faites une mine!... on dirait que vous voulez me mordre. Nous sommes des hommes; laissons là ces enfantillages.

— C'est assez, monsieur, cessez vos plaisanteries déplacées, interrompit Valentin. Si vous ne voulez pas causer à cœur ouvert, il est peu convenable, du moins, de vous amuser plus longtemps de mes souffrances; si vous êtes insensible, la nature m'a donné un cœur qui ne résiste pas à l'ironie.

Valentin avait levé la tête, et dans ses yeux brillait l'indignation de la fierté.

Le fabricant d'huile, dominé par le ton du jeune homme, répondit d'un air plus humble :

— Allons, ne vous fâchez pas, mon cher monsieur Stoop; j'oubliais pour un instant que vous n'êtes plus le même. Cent mille francs, cela vous donne droit à l'estime et au respect. Pardonnez-moi donc; chacun chante selon sa voix. Je ne suis qu'un simple paysan, mais, si j'ai dit quelque chose qui vous fût désagréable, qui pût vous blesser, soyez

certain que c'est sans le vouloir. Restons amis. Acceptez-vous la main de ma fille?

— Vous m'offrez une chose qui ne vous appartient pas, répondit l'instituteur.

— Quoi! je ne pourrais pas disposer à mon gré de la main de ma fille? — Non; c'est mal faire que de séparer la main du cœur.

— Nous verrons. Consentez seulement à devenir le fiancé d'Hélène. Le reste est mon affaire.

— Je n'y consens pas. Je ne veux pas l'acheter et devenir son bourreau.

— C'est pourtant une jolie fille, et sa fortune dépassera la vôtre.

— Je vous en prie, cessez de me tenter. Je suis faible, je pourrais succomber.

— Vous ne l'aimez donc pas? — O mon Dieu! je ne l'aime pas! répéta douloureusement Valentin. Si je ne l'aimais pas plus que mon propre bonheur, pourrais-je vous résister un seul instant?

— Vous êtes incompréhensible, permettez-moi de vous le dire, M. Stoop : vous l'aimez et vous la refusez pour fiancée!

— Je ne veux pas, comme un tyran, l'épouser par contrainte.

— Et si elle consentait?

— Si elle consentait librement, s'écria Valentin avec feu, j'en mourrais peut-être de gratitude et de bonheur avant d'avoir entendu le oui conjugal sortir de